

### Vertex® 100 SP

OSHA HazCom Standard 29 CFR 1910.1200(g) and GHS Rev 03
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) 2015
Mexique NOM-018-STPS-2000; NOM-018-STPS-2015
Système général harmonisé (SGH)

Date d'émission : 15-02-2023 Numéro de révision: 1.3.1

# SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : Vertex® 100 SP

Nom chimique Surface traitée à l'hydroxyde de magnésium

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** ignifugeants. suppresseur de fumée.

Utilisations contre-indiquées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Entreprise:** J.M. Huber Corporation

3100 Cumberland Boulevard, Suite 600

Atlanta, GA 30339 USA Tel: +1 678 247-7300

Internet www.huberadvancedmaterials.com

Contact E-Mail www.huberadvancedmaterials.com/contact

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

### **SECTION 2 : Identification des dangers**

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Dangers physiques Non classé

Risques pour la santé Non classé

Danger pour l'environnement Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun

Mot indicateur Aucun

# Fiche signalétique

### Vertex® 100 SP

**Date d'émission**: 15-02-2023 Numéro de révision: 1.3.1 Date d'impression: 13-02-2025

Page 2 de 11

Mentions de danger Aucun

Conseils de prudence

Prévention Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle

Ne pas respirer les poussières

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

Entreposer à l'écart des matières incompatibles **Entreposage** 

Conserver dans un endroit sec

Élimination L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales,

nationales et locales

HNOC (danger non classé

autrement)

Aucun connu.

## **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids		
Trattamento superficiale proprietario	Proprietary	99-100		
	Magnesium hydroxide CAS: 1309-42-8			

# **SECTION 4: Premiers soins**

### 4.1. Description des premiers soins

Conseils généraux Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

> Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les

dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité. Dans le doute ou en présence

de symptômes, obtenir une consultation médicale.

Contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, retirer les verres de contact et rincer

immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins quinze minutes.

Laver abondamment à l'eau et au savon. Contact avec la peau

# Fiche signalétique

### Vertex® 100 SP

**Date d'émission**: 15-02-2023 Numéro de révision: 1.3.1

Date d'impression: 13-02-2025 Page 3 de 11

Ingestion Se rincer la bouche à fond avec de l'eau.

Inhalation Ne pas respirer les poussières. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à

l'extérieur et ;a maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement

respirer.

Danger par aspiration Pas une voie d'exposition prévue.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact de la poussière avec les yeux peut mener à une irritation mécanique.

Un contact avec la poussière peut causer une irritation mécanique ou un

dessèchement de la peau.

4.3. Indication des éventuels traitements particuliers

Le traitement doit être symptomatique et de soutien. S'assurer que le personnel besoins médicaux immédiats et médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour

se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination.

### **SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

### Agents extincteurs appropriés

Eau pulvérisée (brouillard). Produit chimique. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2).

### Moyens d'extinction inappropriés

Aucun connu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun connu.

nécessaires

### 5.3. Conseils aux pompiers

### Équipement de protection particulier pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection contre les produits chimiques.

### Mesures de lutte contre l'incendie

Une eau atomisée peut être utilisée pour refroidir les contenants fermés. Aucune mesure particulière de protection contre l'incendie n'est requise. Procédures courantes pour des feux de produits chimiques.

### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidental

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière. S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.

### Vertex® 100 SP

**Date d'émission**: 15-02-2023 Numéro de révision: 1.3.1 Date d'impression: 13-02-2025

Page 4 de 11

Pour le personnel autre que le personnel d'intervention

Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.

Pour les intervenants d'urgence Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Utiliser la protection individuelle

recommandée à la section 8.

6.2. Précautions pour le protection de l'environnement Eviter un écoulement vers les voies d'eau et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Déversement majeur : Ne pas balayer la poussière à sec. Mouiller la poussière avec de l'eau avant de la balayer ou d'utiliser un aspirateur pour la collecter Petit déversement: Ramasser avec un aspirateur ou balayer le produit et le placer dans

un conteneur de déchets

6.4. Référence à d'autres sections

Section 8 : Gestion de l'exposition et protection personnelle. Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.

### **SECTION 7: Manutention et stockage**

une manipulation sans danger

7.1. Précautions à prendre pour Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Ne pas respirer les poussières. S'assurer une ventilation adéquate. Porter des vêtements de protection individuelle appropriés pour empêcher un contact avec la peau. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Entreposer à l'écart des matières incompatibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s)

See Section 1.2.

particulière(s)

# SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

### Trattamento superficiale proprietario

OSHA 10 mg/m<sup>3</sup> **ACGIH** 10 mg/m3 TWA

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

Concentration estimée sans effet Aucun renseignement disponible

# Fiche signalétique

### Vertex® 100 SP

**Date d'émission**: 15-02-2023 Numéro de révision: 1.3.1 Date d'impression: 13-02-2025

Page 5 de 11

(CESE)

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucun renseignement disponible

Valeurs limites biologiques: Aucun renseignement disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques Procurer une bonne norme de ventilation contrôlée (5 à 10 changements d'air

> l'heure). Utiliser une ventilation pour garder les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil

respiratoire approprié.

Équipement de protection

individuelle

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Protection des yeux/du

visage

Porter un vêtement de protection approprié. Protection de la peau et du

Protection des mains Lors d'opérations où il peut se produire un contact prolongé ou répété avec la

peau, il faut porter des gants imperméables.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection Protection respiratoire

respiratoire.

Risques thermiques Aucun connu. Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures d'hygiène Aucun renseignement disponible.

Contrôles de l'exposition liés à Éliminer conformément à la réglementation locale.

la protection de l'environnement

### **SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

Solide Poudre État physique

Couleur Blanc Odeur Inodore

Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible

8.4-10.2 (5% water suspension)

Point de fusion / intervalle de

Point de fusion / point de

fusion

Non applicable

congélation

Non applicable

Point initial d'ébullition et plage Non applicable

d'ébullition

Point de congélation Non applicable Point d'éclair : Incombustible Non applicable. Taux d'évaporation Non applicable Inflammabilité (solide, gaz) Limite supérieure Non applicable

### Vertex® 100 SP

Date d'émission : 15-02-2023 Numéro de révision: 1.3.1

d'inflammabilité:

Limite inférieure Non applicable

d'inflammabilité

Pression de vapeur Non applicable
Densité de vapeur Non applicable
Densité de vapeur Non applicable

**Densité** Aucune donnée disponible

Densité relative2.4 g/cm3, 20° CSolubilité dans l'eau11,7 mg/l, 25 °CCoefficient de partageNon applicableTempératureNon applicable

d'auto-inflammation

Température de décomposition 626 °F (330° C) Viscosité Non applicable. Viscosité cinématique Non applicable Propriétés comburantes Non applicable

Dimension de particules Aucun renseignement disponible

Densité 2.4 g/cm3, 20° C Teneur en COV (%) Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Non applicable

### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité** Stable dans des conditions normales

**10.2. Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun danger particulier connu

**10.4. Conditions à éviter** Matières incompatibles Formation de poussière

**10.5. Matières incompatibles** Aucun connu

10.6. Produits de décomposition Aucun connu

dangereux

### **SECTION 11 : Données toxicologiques**

# Fiche signalétique

### Vertex® 100 SP

**Date d'émission**: 15-02-2023 Numéro de révision: 1.3.1 Date d'impression: 13-02-2025

Page 7 de 11

Il est conseillé aux utilisateurs de tenir compte des limites nationales d'exposition Informations générales

professionnelle ou d'autres valeurs équivalentes.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non classé

**Toxicité chronique** Non classé.

Sensibilisation respiratoire Non classé

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Non classé

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Non classé

Sensibilisation cutanée Non classé

Mutagénicité Non classé

Toxicité pour la reproduction Non classé.

Cancérogénicité Aucun cancérogène connu n'est présent à plus de 0,1 %.

Toxicité pour certains organes

cibles - Exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes

cibles - Exposition répétée

Non classé.

### Informations sur les voies d'exposition probables

Éviter l'inhalation du produit Inhalation

Ingestion L'ingestion ne représente pas une voie probable d'exposition

Peau Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et causer une irritation

Un contact de la poussière avec les yeux peut mener à une irritation mécanique Yeux

Danger par aspiration Pas une voie d'exposition prévue.

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté perturbatrices endocriniennes

### 11.2.2. Autres renseignements Non applicable

Vertex® 100 SP

**Date d'émission**: 15-02-2023 Numéro de révision: 1.3.1 Date d'impression: 13-02-2025

Page 8 de 11

# **SECTION 12 : Données écologiques**

12.1. Toxicité Non considéré comme nocif pour la vie aquatique

Trattamento superficiale proprietario

Classification WGK (AwSV) 5209. WGK: nwg

12.2. Persistance et dégradabilité Aucune donnée disponible.

Aucune donnée disponible. 12.3. Potentiel de

bioaccumulation

Non applicable Coefficient de partage

Facteur de bioconcentration Aucune donnée disponible.

(FBC)

12.4. Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations Aucune donnée disponible.

PBT et vPvB

endocriniennes

12.6. Propriétés perturbatrices Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

12.7 Autres effets nocifs Aucun connu

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales,

nationales et locales.

Emballages contaminés Un résidu de produit peut rester dans les contenants vides. Les contenants vides

doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en

vue de leur élimination ou recyclage.

Codes de déchets Des codes de déchet doivent être attribués par l'utilisateur en fonction de

l'application du produit

Trattamento superficiale proprietario

Classification WGK (AwSV) 5209. WGK: nwg

Vertex® 100 SP

Date d'émission : 15-02-2023 Numéro de révision: 1.3.1

# **SECTION 14: Informations relatives au transport**

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

TMD Transport des Non réglementé

marchandises dangereuses

(Canada)

DOT Non réglementé
ADR Non réglementé
RID Non réglementé
ADN Non réglementé
IATA Non réglementé
IMDG/IMO Non réglementé
OACI Non réglementé

14.2. Nom d'expédition des Aucun

**Nations unies** 

**14.3. Classe(s) de danger pour le**Aucun transport

14.4. Groupe d'emballage Aucun

14.5. Dangers pour Non

l'environnement

**14.6. Précautions particulières à** Non applicable **prendre par l'utilisateur** 

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Non applicable

# **SECTION 15: Informations sur le réglementation**

### Inventaires mondiaux

Nom chimique	Numéro CAS	No EC	Numéro d'enregist rement REACH	Australie (AIIC)	Canada (LIS)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique		Philippine s (PICCS)	Taïwan	TSCA : États-Uni s
Trattamento superficiale proprietario	Proprietar y Magnesiu m hydroxide CAS: 1309-42-8		01-211948 8756-18-0 040		Y	Y	Y	Y	-	-	Y	Y	A

Légende

X / Y: Est conforme à (aux) ; A: Actif ; - / N: Exempté / Non inscrit(e)

# Fiche signalétique

### Vertex® 100 SP

**Date d'émission**: 15-02-2023 Numéro de révision: 1.3.1 Date d'impression: 13-02-2025

Page 10 de 11

### Règlements fédéraux aux États-Unis

#### **EPA**

Trattamento superficiale proprietario **CERCLA** 

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Non inscrit(e)

CAA (Loi sur la qualité de l'air)

Non inscrit(e)

### Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	Numéro CAS	Proposition 65 de la Californie	Massachusetts	Minnesota	New Jersey :	Pennsylvanie
Trattamento superficiale proprietario	Proprietary Magnesium hydroxide CAS: 1309-42-8	No	No	No	No	No

Légende Y: Listed ; N: Not Listed

### La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 de la Californie (Proposition 65)

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

### **CANADA**

#### SIMDUT:

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (HPR) et la SDS contient toutes les informations requises par le HPR

### **SECTION 16: Autres informations**

Huber Engineered Materials (HEM) Global Regulatory Affairs Préparée par

regulatory.affairs@huber.com

15-02-2023 Date d'émission : Date d'impression : 13-02-2025

Numéro de révision: 1.3.1

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département Raison pour la Version

du travail des États-Unis).

Conseils relatifs à la formation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) Abréviations et acronymes

Association du transport aérien international (IATA)

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Statut et classification du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

### Vertex® 100 SP

**Date d'émission**: 15-02-2023 Numéro de révision: 1.3.1 Date d'impression: 13-02-2025

Page 11 de 11

(SIMDUT)

DOT (département des transports)

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)

Réglementation en matière de classification, d'étiquetage et d'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)

EPI - équipement de protection individuelle

NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

TMD (Transport de marchandises dangereuses) Canada

CERCLA (Loi complète sur la réponse environnementale, la compensation et la responsabilité)

Quantité à déclarer (RQ) (RQ/% dans le mélange)

STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition de courte durée)

TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)

Dose dérivée sans effet (DNEL)

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Demande biochimique en oxygène (DBO)

Demande chimique en oxygène (DCO)

OACI (air)

(IMDG) Code maritime international des marchandises dangereuses

ADR (European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID (Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)

Appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA)

Système général harmonisé (SGH)

SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986)

TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques)

#### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche signalétique